



055258/EU XXIV.GP
Eingelangt am 29/06/11

CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



11006/11

(OR. en)

PRESSE 160

PR CO 36

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Session extraordinaire du Conseil

Agriculture

Luxembourg, le 7 juin 2011

Président **Sándor FAZEKAS**
Ministre du développement rural de la Hongrie

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 8352 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

11006/11

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Au cours de cette session extraordinaire du Conseil, les ministres de l'agriculture ont analysé les implications de l'épidémie d'**E. coli** pour la sécurité alimentaire et les marchés.*

*Enfin, les ministres ont reçu des informations sur la **situation de sécheresse qui sévit en Europe** et son incidence sur le secteur bovin.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	4
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Épidémie d'E. coli	6
--------------------------	---

DIVERS	8
--------------	---

Situation de sécheresse en Europe	8
---	---

AUTRES POINTS APPROUVÉS

aucun

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:

Mme Sabine LARUELLE

M. Kris PEETERS

M. Benoît LUTGEN

Ministre des PME, des indépendants, de l'agriculture et de la politique scientifique
Ministre-Président du gouvernement flamand et ministre flamand de l'économie, de la politique extérieure, de l'agriculture et de la ruralité
Ministre des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité, de la nature, de la forêt et du patrimoine

Bulgarie:

M. Miroslav NAYDENOV

pour la République tchèque:

M. Juraj CHMIEL

Danemark:

M. Henrik HØEGH

pour l'Allemagne:

Mme Ilse AIGNER

pour l'Estonie:

M. Gert ANTSU

pour l'Irlande:

M. Simon COVENEY

pour la Grèce:

M. Ioannis KOUTSOUKOS

Espagne:

Mme Rosa AGUILAR RIVERO

Pour la France:

M. Bruno LE MAIRE

Italie

M. Francesco Saverio ROMANO

pour Chypre:

M. George ZODIATES

pour la Lettonie:

M. Armands KRAUZE

pour la Lituanie:

M. Arūnas VINČIŪNAS

pour le Luxembourg:

M. Romain SCHNEIDER

pour la Hongrie:

M. Sándor FAZEKAS

M. György CZERVÁN

Malte:

M. Patrick MIFSUD

Pays-Bas:

M. Henk BLEKER

Autriche:

M. Nikolaus BERLAKOVICH

Ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Vice-ministre de l'agriculture

Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche

Ministre fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs

Représentant permanent adjoint

Ministre de l'agriculture, des affaires maritimes et de l'alimentation

Secrétaire d'État au développement rural et à l'alimentation

Ministre de l'environnement, du milieu rural et marin

Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Ministre des politiques agricoles, alimentaires et forestières

Représentant permanent adjoint

Secrétaire parlementaire au ministère de l'agriculture

Représentant permanent adjoint

Ministre de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural

Ministre du développement rural
Secrétaire d'État, ministère du développement rural

Représentant permanent adjoint

Secrétaire d'Etat au ministère des affaires économiques, de l'agriculture et de l'innovation

Ministre fédéral de l'agriculture et des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau

pour la Pologne:

M. Marek SAWICKI

Ministre de l'agriculture et du développement rural

Portugal:

M. António SERRANO

Ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche

pour la Roumanie:

M. Valeriu TABĂRA

Ministre de l'agriculture et du développement rural

pour la Slovénie:

M. Dejan ŽIDAN

Ministre de l'agriculture, des forêts et de l'alimentation

pour la Slovaquie:

M. Zsolt SIMON

Ministre de l'agriculture et du développement rural

Finlande :

Mme Sirkka-Liisa ANTTILA

Ministre de l'agriculture et de la sylviculture

pour la Suède:

M. Jan OLSSON

Représentant permanent adjoint

pour le Royaume-Uni:

Lord HENLEY

Secrétaire d'État et porte-parole du gouvernement,
ministère de l'environnement, de l'alimentation et des questions rurales

Commission :

M. Dacian CIOLOȘ

Titulaire

M. John DALLI

Titulaire

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Épidémie d'E. coli

À la suite du débat sur l'épidémie d'E. coli ouvert par la présidence lors de la réunion informelle des ministres de l'agriculture organisée à Debrecen (Hongrie), cette session extraordinaire a été organisée par la présidence afin de permettre aux ministres de discuter des implications, pour la sécurité alimentaire et les marchés de l'UE, de l'épidémie d'E. coli apparue récemment dans le nord de l'Allemagne et d'entendre la Commission sur les moyens mis en œuvre en réponse à la crise.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, tous les États membres ont profondément déploré le nombre élevé de décès provoqués dans le nord de l'Allemagne par la bactérie *Escherichia coli* (E. coli). Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'évaluer le système actuel de sécurité alimentaire de l'UE et d'améliorer la diffusion de l'information entre les autorités nationales de sécurité des aliments, ainsi que la qualité de cette information. Étant donné que la source de la contamination doit encore être clairement identifiée, de nombreux États membres ont souligné la nécessité de poursuivre les recherches sur toute la chaîne alimentaire afin de rétablir la confiance des consommateurs dans les légumes cités comme la source possible de contamination au début de l'épidémie. Pour le moment, il semble que l'épidémie n'ait touché que la population du nord de l'Allemagne et les personnes qui se sont rendues dans la région depuis le début mai.

La Commission a rappelé que tous les mécanismes de l'UE pour l'échange d'informations et la coordination de la réaction ont été déclenchés dès que les premiers cas ont été signalés le 22 mai. Plus spécifiquement, le système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF) et le système d'alerte précoce et de réaction pour la prévention et le contrôle des maladies transmissibles (SAPR) ont été mobilisés. Cependant, la Commission entend tirer les leçons de la crise actuelle et améliorer, si nécessaire, les systèmes d'information existants.

Pour ce qui est des implications pour le marché, les délégations ont, dans leur grande majorité, exprimé de graves préoccupations concernant la situation catastrophique du secteur des fruits et légumes au niveau national et de l'UE. Elles ont fait observer que les producteurs avaient été profondément affectés par une crise dont ils n'étaient nullement à l'origine. Compte tenu de la gravité de la crise pour nombre de pays producteurs, les États membres producteurs ont instamment demandé à la Commission de mettre en œuvre les mesures prévues pour les situations d'urgence afin d'indemniser pleinement tous les producteurs concernés. Plusieurs délégations ont estimé que les aides d'État étaient inappropriées en l'espèce et ont souligné qu'une crise à l'échelle de l'UE nécessitait une réaction de l'UE.

La Commission a réaffirmé son intention de recourir au dispositif d'urgence afin d'indemniser partiellement les producteurs qui ont subi de lourdes pertes. Elle a rappelé que le budget se limite aux fonds existants. Néanmoins, compte tenu de la situation difficile que connaît le secteur des fruits et légumes, la Commission s'est engagée à offrir une indemnisation substantielle, équilibrée et justifiée en tenant compte des pertes subies, des limites de la réglementation et du budget disponible.

Dans le cadre des règles actuelles d'organisation commune de marché unique dans le secteur des fruits et légumes, les mesures dans ce domaine relèvent principalement de la responsabilité des organisations nationales de producteurs, qui peuvent créer des fonds opérationnels pour financer des retraits limités de produits du marché en cas de crise, cofinancés par l'UE et les États membres. Dans certains cas, des aides d'État peuvent également être fournies. Dans les situations d'urgence, la Commission peut déroger à ces règles dans les limites de la stricte nécessité, par exemple par un financement jusqu'à 100% à charge du budget de l'UE.

En ce qui concerne les implications de la crise pour le commerce international, le Conseil a fermement dénoncé les mesures adoptées récemment par la Russie pour interdire les exportations de fruits et légumes de l'UE, ce qui entraînent de lourdes pertes économiques pour les agriculteurs et les négociants. À cet égard, il a été souligné que l'UE devrait transmettre un message fort aux autorités russes, signalant que de telles perturbations dans les échanges commerciaux sont scientifiquement injustifiées et disproportionnées. La Commission s'est engagée à saisir l'occasion du prochain sommet UE-Russie pour souligner la position de l'UE à ce sujet.

Eu égard au nombre élevé de décès et à la forte incidence économique de l'épidémie d'E. coli qui a éclaté récemment dans l'UE, la présidence a convoqué une réunion extraordinaire des ministres de l'agriculture. Cette réunion faisait suite à la session du Conseil du 6 juin, lors de laquelle les ministres de la santé ont été informés des derniers développements concernant cette épidémie (*doc. 10986/11*), ainsi qu'à la réunion informelle des ministres de l'agriculture tenue le 31 mai à Debrecen, dont l'ordre du jour avait été élargi à cette question.

DIVERS

Situation de sécheresse en Europe

La France, soutenue par la Belgique, a une nouvelle fois informé le Conseil de l'incidence de la situation de sécheresse dans certains pays européens, en particulier sur le secteur bovin (*doc. 11111/11*).

La délégation française a mis l'accent sur les pertes de rendement prévisibles dans le cas de certaines cultures si la situation de sécheresse persistait. Elle a également indiqué que, en outre, de nombreux éleveurs vendent actuellement des bovins, car ils ne seront pas capables de les nourrir dans l'avenir, ce qui pourrait avoir, à long terme, de très lourdes conséquences pour le secteur bovin.

La Commission a fait part de sa détermination à continuer à faire face à la situation dans le cadre des règles existantes et a également fait savoir aux délégations qu'un groupe de travail sur le bœuf et le veau a été créé afin d'étudier les moyens d'améliorer les instruments de marché en place, le but étant de formuler des recommandations concrètes.

Dès le 17 mai 2011, la France, soutenue par plusieurs délégations, avait exprimé ses préoccupations concernant la sécheresse qui sévit actuellement et les difficultés de trésorerie qui en découlent pour les agriculteurs. Il a été demandé à la Commission d'avancer la date de versement des paiements directs. À cet égard, de nombreuses délégations ont également préconisé une plus grande flexibilité ou une procédure standard pour les acomptes.

Le représentant de la Commission a rappelé que les États membres peuvent fournir des avances sur les paiements directs, dès lors que les contrôles nécessaires ont été réalisés. À cette occasion, la Commission a fait part au Conseil de son intention de s'occuper du problème rencontré par les éleveurs de vaches allaitantes, gravement touchés par la sécheresse.